

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 98.00.690.011.1 DU 23 OCTOBRE 1998

Trieuse pondérale VENDEE CONCEPT modèle CALIBRA T

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988, MODIFIE PAR LE DECRET N° 96-441 DU 22 MAI 1996, RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 80-654 DU 7 AOUT 1980 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : TRIEUSES PONDERALES AUTOMATIQUES.

FABRICANT

Société VENDÉE CONCEPT, 8 rue Watt, Z.I. Belle Place, 85000 La Roche sur Yon (France).

CARACTERISTIQUES

La trieuse pondérale modèle CALIBRA T est destinée au tri, au contrôle pondéral d'objets (préemballages, ...) en fonctionnement continu.

Elle est constituée par les éléments suivants :

1° un dispositif d'amenée du produit sur l'unité de pesage au moyen de dispositifs transporteurs à bande, dont un a pour fonction de séparer, par accélération, les objets à peser ;

2° une unité de pesage comprenant :

- un dispositif récepteur et transmetteur de charge comprenant une bande transporteuse qui repose sur le dispositif équilibreur et transducteur de charge,

Les dimensions maximales du dispositif récepteur de charge sont de 500 mm x 220 mm

- un dispositif électronique de mesure et d'asservissement incluant :

- un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur à jauges de contrainte à point d'appui central, faisant l'objet soit d'une autorisation de mise sur fiche, soit d'un certificat d'essais délivré par un organisme notifié au sein de l'Union Européenne et dont le coefficient p_i est inférieur ou égal à 0,7.

- un dispositif électronique de mesure HBM types AD 101 avec AED 9001 ou AD 102 avec AED 9101 dont le fonctionnement est basé sur le principe d'une conversion analogique-numérique et dont la partie traitement des informations est assurée par une unité logique à microprocesseur et faisant l'objet du certificat d'essais NMI n° TC 2279 du 13 septembre 1993 ;

3° un dispositif d'affichage de commande et d'asservissement au moyen d'un écran et d'un clavier type (PC industriel) ;

4° un calculateur dont les fonctions sont de gérer :

- l'indicateur numérique
- le dispositif de commande
- la gestion des relais en vue d'activer les organes de tri appropriés en fonction des résultats des pesées individuelles.

Elle comporte les dispositifs fonctionnels suivants :

- dispositif automatique de contrôle de mémoire à la mise sous tension,
- dispositif semi-automatique de contrôle des interfaces,
- dispositif indicateur d'anomalies,
- dispositif automatique intermittent de mise à zéro,
- dispositif de prédétermination et de mémorisation de tare,
- interface permettant la connexion d'organes périphériques (option),
- dispositif de détection d'arrivée d'un article sur l'unité de pesage,
- dispositif de prédétermination de masses (point de tri),

- dispositif de tri permettant la séparation physique des différentes classes d'objets,
- dispositif de calcul, d'affichage et d'impression des paramètres statistiques et des données totalisées,
- dispositif de réglage dynamique.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

portée maximale : $500 \text{ g} \leq \text{Max} \leq 1\,200 \text{ g}$

portée minimale : $\text{Min} \geq 60 \text{ g}$

échelon : $e = 1 \text{ g}$

températures limites d'utilisation : de $0 \text{ }^\circ\text{C}$ à $30 \text{ }^\circ\text{C}$.

vitesse : la vitesse maximale d'utilisation du transporteur de charge est fixée à 30 m/min de Min à 100 g , et 60 m/min au-delà

cadence : selon les conditions d'utilisation, celle-ci peut atteindre $100 \text{ objets/minute}$

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision comporte les indications suivantes :

Dénomination du fabricant, Modèle, Année, Numéro de série de l'instrument

Numéro et date de la décision d'approbation de modèle

Max = ... , Min = ... , d = ...

Produit (s)

Zone (s) d'indécision (s) nominale (s)

Cadence (s) nominale (s)

Tension d'alimentation

Fréquence

Températures limites de fonctionnement $0 \text{ }^\circ\text{C}$ / $+ 30 \text{ }^\circ\text{C}$.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification primitive d'une trieuse pondérale modèle CALIBRA T peut se faire :

- soit en deux phases, la première en atelier, la deuxième au lieu d'utilisation,
- soit en une phase au lieu d'installation.

Les caractéristiques métrologiques d'une trieuse pondérale modèle CALIBRA T étant dépendantes de ses éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité des modules utilisés entre eux et avec les caractéristiques de la trieuse pondérale complète doit être apportée par le fabricant lors de la vérification primitive.

De plus, le fabricant tient les certificats d'essais des modules à la disposition de l'agent chargé de la vérification primitive.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays-de-la-Loire sous la référence DA 19.144 et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUES

Lorsqu'une trieuse pondérale modèle CALIBRA T n'est pas destinée à vérifier la conformité des lots de préemballages au décret n° 78-166 du 31 janvier 1978 modifié, elle est dispensée de vérification primitive et périodique.

ANNEXES

Notice descriptive.

Vue d'ensemble n° 6612.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION

PAR EMPACHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

NOTICE DESCRIPTIVE

Trieuse pondérale VENDEE CONCEPT modèle CALIBRA T

I - INTRODUCTION ET REGLAGE DES PARAMETRES

La mise en marche, l'arrêt général de l'ensemble, les arrêts d'urgence et la remise en fonctionnement sont commandés par des boutons -poussoirs situés sur la façade de l'armoire de commande.

L'introduction et la visualisation des données s'effectue au moyen d'un ensemble clavier-écran disposé sur la face avant du dispositif indicateur ; cet ensemble permet le dialogue opérateur-instrument.

Le clavier se compose de 30 touches dont certaines possèdent deux fonctions.

Pour chaque séquence d'écran, le menu correspondant indique à l'opérateur la ou les touches à appuyer selon le choix désiré comme le montrent les dessins suivants.

Affichage du menu «PRINCIPAL»

VENDEE CONCEPT	Date XX.XX.XXXX Hrs XX.XX.XX
CALIBRA MODELE T VERSION X.X DU JJ/MM/AA	
1 PROGRAMMATION DES CALIBRES 2 LANCEMENT DE L'EXPLOITATION 3 TEST TRIEUSE PONDERALE 4 IMPRESSION DU JOURNAL 5 POSITION NETTOYAGE 6 IMPRESSION DE LA LISTE DES PROGRAMMES	
Choix Taper le N° correspondant à l'exécution, puis la touche Enter	

Affichage du menu «TEST TRIEUSE PONDERALE»

VENDEE CONCEPT	Date XX.XX.XXXX Hrs XX.XX.XX
TEST TRIEUSE PONDERALE	
1 TEST DES VERINS AUTOMATIQUE 2 TEST DES VERINS MANUELLEMENT 3 AFFICHAGE DU POIDS 4 AFFICHAGE DU POIDS SI CELLULE 5 LECTURE DES ENTREES 6 TEST BALANCE DE CONTROLE 7 LANCEMENT PROG TRANSF AED	
Choix Taper le N° correspondant à l'exécution, puis la touche Enter Taper 7 puis la touche Enter pour revenir au menu précédent	

II - FONCTIONNEMENT

Les objets se présentent individuellement sur l'unité de pesage, la détermination de leur masse s'effectue en mouvement dynamique sur le dispositif récepteur de charge.

Les masses de ces objets sont prises en mémoire dans un calculateur qui oriente leur classement en aval de l'unité de pesage.

Dans le cadre du contrôle de la conformité des préemballages au décret 78-166 du 31 janvier 1978 modifié, les critères de tri sont basés sur la valeur du contenu unitaire du préemballage, l'influence de la valeur de ce contenu sur la moyenne du lot en cours ainsi que sur la proportion de préemballages défectueux dans le lot en cours.

■ N° 6612
TRIEUSE PONDERALE VENDEE CONCEPT, CALIBRA T

Vues d'ensemble

